



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS-VERBAL – 17 JANVIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-01-7

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-01-8

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016 et du 10 janvier 2017

ATTENDU QUE

conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, celle-ci est donc dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016 et du 10 janvier 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-01-9

Approbation des procès-verbaux du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016

ATTENDU QUE

la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-01-10

Tenue à la Place Lagny de la « Marche à prédiction » -20e édition des Jeux FADOQ des Laurentides

ATTENDU QUE

dans le cadre de la 20^e édition des Jeux, la FADOQ des Laurentides organise une marche d'une distance de 1 km dont les membres des équipes devront avoir prédit le temps d'exécution ;

ATTENDU QUE

la « FADOQ -Région des Laurentides » souhaite tenir cet événement à la Place Lagny et demande l'appui de la Ville pour soutenir leur implication au sein de sa communauté ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice des compétences d'agglomération, le conseil autorise la « FADOQ – Région des Laurentides » à tenir le 6 juin 2017 à la Place Lagny l'événement «Marche à prédiction » dans le cadre de la 20^e édition des Jeux FADOQ des Laurentides, à la condition que l'organisme :

- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité et accident pour une valeur minimale de un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'événement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- fournisse à la Ville l'information complémentaire requise, notamment le circuit de la marche, le plan du site et le plan d'urgence ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises.

ADOPTÉE

2017-01-11

Budget 2017 – Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts, dûment approuvé ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du budget municipal 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-01-12

Embauche de personnes salariées temporaires pour les besoins de la bibliothèque Gaston-Miron

ATTENDU QUE

le conseil a adopté une résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice des compétences d'agglomération, le conseil accepte l'embauche comme personnes salariées temporaires, pour une période définie au courant de l'année 2017 selon les besoins des activités de la Bibliothèque Gaston-Miron, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – CSN.

ANNEXE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Date de début</u>
Lévesque	Michel J.	Préposé aux prêts	7 janvier 2017
Lamarre	Joanne	Préposé aux prêts	21 janvier 2017
Armand	Martine	Préposé aux prêts	7 janvier 2017

ADOPTÉE

2017-01-13

Entente concernant la location d'un emplacement pour l'installation de deux antennes cellulaires - Projet Bell E1550

ATTENDU QUE

l'utilisation des téléphones intelligents exige de plus grandes bandes passantes sur les réseaux cellulaires ;

ATTENDU QUE

l'entreprise Bell compte étendre son réseau cellulaire sur le territoire du centre-ville à des endroits névralgiques ;

ATTENDU QUE

le site de la Place Lagny est un endroit identifié pour l'installation de deux antennes cellulaires ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise Bell Mobilité inc. à installer deux antennes cellulaires dans les pignons (faces Est et Ouest) du bâtiment de la Place Lagny, moyennant le paiement par la société d'une somme forfaitaire de 501\$ plus les taxes applicables ainsi qu'un montant de 100,00 \$ par antenne pour la consommation d'électricité, le tout selon les termes de la convention de bail tel que substantiellement présenté ;

QUE le conseil autorise le directeur - Génie et infrastructures à signer la convention de bail d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-01-14

Procédure d'acquisition des voies ouvertes à la circulation dans le rang 3, canton Beresford - Mandat de services professionnels

ATTENDU

la phase II de la réforme cadastrale initiée dans le cadre du mandat 1896 (contrat 5598) ;

ATTENDU QUE

la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir un titre sur la plupart des rues qu'elle entretient, localisées dans le rang 3, canton Beresford, au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil identifie les voies ouvertes à la circulation décrites à la liste annexée et plus amplement à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 16 novembre 2016 sous le numéro 3164 de ses minutes (dossier 11724), devant faire l'objet de la procédure d'acquisition selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

QUE le conseil accorde un mandat à Me Daniel Pagé, notaire de la firme « Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires », afin de procéder à la déclaration d'acquisition en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et à sa publication au registre foncier pour la plupart des rues dans le rang 3, canton Beresford, au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 1 000 \$, comprenant les honoraires professionnels, les frais de publication et les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-140-00-419.

ADOPTÉE

2017-01-15

Acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale -Demande de Mariette Morin Gonthier

ATTENDU

le dépôt à la Cour supérieure d'une demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription sous le numéro 700-17-013836-167 par madame Mariette Morin Gonthier à l'égard du lot 5 580 253 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE

la Ville est la propriétaire du lot 5 580 037 du cadastre du Québec, étant le chemin Tour-du-Lac, adjacent au lot visé par la demande ;

ATTENDU QUE

la Ville n'a aucune prétention quant au droit de propriété du lot visé par la demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ne conteste pas la demande de madame Mariette Morin Gonthier déposée à la Cour supérieure sous le numéro 700-17-013836-167 et déclare s'en rapporter à la justice ;

QUE le conseil mandate la directrice du Service juridique pour informer le procureur de la partie demanderesse à cet effet et effectuer tout acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2017-01-16

Renouvellement de l'adhésion au « Réseau FADOQ - Région des Laurentides »

ATTENDU QUE

l'organisme «FADOQ – Région des Laurentides » a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant toutes les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs ;

ATTENDU QUE

les membres associés municipaux de la « FADOQ des Laurentides » peuvent obtenir un appui de la part de l'organisme afin de développer et promouvoir des programmes et des services conçus pour les citoyens de 50 ans et plus de leur municipalité en vue d'améliorer leur qualité de vie ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil renouvelle son adhésion pour l'année 2017 à l'organisme «FADOQ - Région des Laurentides » en tant que membre associé municipal ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense au montant de 275 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire identifié au bon de commande numéro DG*136.

ADOPTÉE

2017-01-17

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QU'

en tant que membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a accès à plusieurs services professionnels et peut profiter de la force de ses achats regroupés, qui permettent tous de générer des économies en temps et en argent ;

ATTENDU QU'

en tant que membre du Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM), la Ville a accès à un large éventail de services, parfaitement adaptés aux différents besoins des municipalités québécoises et à une expertise dans la gestion des relations du travail et des ressources humaines ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil renouvelle son adhésion pour l'année 2017 en tant que membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations du travail ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 11 305,60 \$, taxes en sus, qui sera imputée aux postes budgétaires identifiés au bon de commande numéro DG*135.

ADOPTÉE

2017-01-18

Subvention aux fins du programme « Option des Amériques » de la Polyvalente des Monts

ATTENDU QUE

le conseil désire favoriser le développement de la connaissance de soi, l'ouverture à l'autre, l'ouverture sur le monde, l'autonomie et l'engagement communautaire des élèves de 4^e secondaire inscrits au programme « Option des Amériques » de la Polyvalente des Monts en apportant son appui au projet de stage humanitaire, culturel et linguistique ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à l'École Polyvalente des Monts une subvention au montant de 200 \$ pour la participation à un stage humanitaire, culturel et linguistique des élèves de 4^e secondaire inscrits au programme « Option des Amériques », dont la destination prévue en 2017 est Mérida, au Mexique ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*137.

ADOPTÉE

2017-01-19

Renouvellement des assurances générales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adhéré au programme d'assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

ATTENDU QUE

le statut particulier de la MMQ exempte les villes de procéder par appel d'offres pour octroyer un contrat d'assurance, selon l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU

la proposition d'assurances de la Mutuelle des municipalités de Québec (MMQ) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclusivement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil renouvelle le contrat d'assurances générales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclusivement, au montant total de 281 289,00 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions des polices n° MMQP-03-078032.9, CADP-03-078032 et BENP-03-078032 ;

QUE la directrice du Service juridique et greffière soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires appropriés selon la nature des dépenses.

ADOPTÉE

2017-01-20

Octroi de mandat à Dunton Rainville pour représenter la Ville dans deux litiges

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu la signification de deux procédures judiciaires pour lesquelles un procureur doit être mandaté pour représenter les intérêts de la Ville;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate la firme Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans les procédures judiciaires intentées contre elle dans les dossiers suivants :

- Demande introductive d'instance par Raymond Vary déposée à la Cour du Québec (chambre civile), dossier 700-22-037016-168;
- Avis d'appel par Serge Amzallag déposé à la Cour supérieure (chambre criminelle et pénale), dossier 700-36-001283-166;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer une dépense totale au montant de 5 000 \$, incluant les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-02-610-00412.

ADOPTÉE

2017-01-21

Services de communication – Déploiement et lancement de l'image de marque de la Ville - Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE

la Ville désire retenir les services de communication du Centre de services partagés du Québec pour obtenir l'accompagnement opérationnel et administratif nécessaire à la réalisation du projet de déploiement et de lancement de l'image de marque de la Ville ;

ATTENDU QUE

selon l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les règles d'adjudication des contrats par une municipalité ne s'appliquent pas aux acquisitions effectuées ou dont les conditions ont été négociées par le Centre de services partagés du Québec ou par un ministère conformément aux règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) ;

ATTENDU QUE

la firme « Brad inc. » est mandataire pour le Centre de services partagés du Québec pour les besoins divers en communication ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise une demande de service de publicité auprès du Centre de services partagés du Québec pour la société « Brad inc. », aux fins du déploiement et du lancement de l'image de marque de la Ville, pour un montant maximum de 47 315,09 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette fin ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*144.

ADOPTÉE

2017-01-22

Plan d'action 2017 –Présentation du positionnement stratégique et de la nouvelle identité de marque

ATTENDU QUE

le conseil a établi les priorités d'action pour l'année 2017 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Les Productions GUYF inc. » un contrat au montant de 13 842,99 \$, incluant les taxes applicables, pour la production d'une vidéo présentant le nouveau positionnement stratégique et la nouvelle identité de marque de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*143.

ADOPTÉE

2017-01-23

Plan d'action 2017 – Services-conseils sur les enjeux stratégiques et les activités de communication

ATTENDU QUE

le conseil a établi les priorités d'action pour l'année 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 9260-6417 Québec Inc. », faisant affaires sous le nom de « Convergence Stratégies et Communications », un contrat d'un montant maximal de 24 145 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services-conseils sur les enjeux stratégiques de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et aussi de soutien aux activités de communication ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-191-00-459.

ADOPTÉE

2017-01-24

Plan d'action 2017 – Lancement de la nouvelle identité de marque

ATTENDU QUE

le conseil a établi les priorités d'action pour l'année 2017 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Érod Communications Inc. » un contrat au montant de 9 198 \$, incluant les taxes applicables, pour le lancement de la nouvelle identité de marque de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-624-00-459.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-01-25

Comptes payés – Décembre 2016

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller
appuyé par Jean Léo Legault, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de décembre 2016, au montant de 8 483 376,26 \$.

ADOPTÉE

2017-01-26 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller
appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2016-12 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-01-27 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller
appuyé par Sylvain Marinier, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-01-28 Rapport d'activité du trésorier d'élection pour l'année 2016

ATTENDU QUE
le rapport d'activités du trésorier d'élection doit être produit annuellement, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère
appuyé par Jean Léo Legault, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2016.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2017-01-29 Règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$

ATTENDU QUE
la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU'
un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2017 ;

ATTENDU QU'

une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENTU QUE

la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-U56-9, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

ADOPTÉE

2017-01-30

Adoption du projet de règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432

ATTENDU QUE

le périmètre d'urbanisation et certaines affectations ont été modifiés au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que la Ville doit en occurrence assurer la concordance de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides exige une planification d'ensemble pour le secteur au nord-ouest de la sortie 86 de l'autoroute 15 ainsi que celui localisé de part et d'autre de la route 329, immédiatement au nord de la sortie 89 de l'autoroute 15;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier le règlement afin de modifier les objectifs et critères applicables à la construction et l'aménagement dans les zones In-942 et In-432 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le conseiller Sylvain Marinier se retire de la table des délibérations.

2017-01-31

Embauche pour occuper un poste de la fonction de brigadier scolaire

ATTENDU QU'

il y a lieu d'engager un brigadier scolaire afin d'assurer la relève en cas d'absence de la brigadière actuelle ;

ATTENDU

les recommandations du directeur des Services administratifs et du directeur des Ressources humaines ;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Michel Marinier comme personne salariée temporaire pour occuper un poste de la fonction de brigadier scolaire, rétroactivement au 28 novembre 2016, pour une période définie au courant de l'année 2017 selon les besoins des Services administratifs, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Sylvain Marinier reprend son siège.

2017-01-32

Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications, pour la saison hiver 2016-2017, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les

dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ANNEXE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Date de début</u>
Saint-Amour	Laurent	Préposé aux plateaux récréatifs, culturels et espaces verts	14 janvier 2017
Guillemette	Robin	Caissier	7 janvier 2017

ADOPTÉE

2017-01-33

Démission de la secrétaire temporaire de la Direction de l'urbanisme

ATTENDU QUE

madame Tina Lauzon, secrétaire temporaire de la Direction de l'urbanisme, a remis sa démission ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la démission, effective en date du 16 janvier 2017, de madame Tina Lauzon, secrétaire temporaire de la Direction de l'urbanisme.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-01-34

Prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Rivière -obtention de certificats d'autorisation

ATTENDU QUE

la Ville désire prolonger son réseau d'aqueduc d'environ 100 mètres sur le chemin de la rivière, en conformité avec la réglementation municipale;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et Infrastructures

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confie à la société « Les Consultants S.M. Inc. » le mandat pour soumettre, pour et au nom de la Ville, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Rivière ;

QUE le conseil s'engage à transmettre audit ministère, après l'achèvement des travaux, les attestations signées par un ingénieur quant à leur conformité avec les plans et devis et les autorisations accordées et confie à ladite société le mandat de transmettre ces attestations ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP-3520.

ADOPTÉE

2017-01-35

Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Byette – Appel d’offres TP-2015-026 – Paiement de facture

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-562 pour des services professionnels pour la réfection du barrage du lac Byette, suite à l’appel d’offres numéro TP-2015-026 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 345595 datée du 21 décembre 2016, au montant de 9 025,54 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*813.

ADOPTÉE

2017-01-36

Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré – Appel d’offres TP-2015-027 – Paiement de facture

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-563 pour des services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré, suite à l’appel d’offres numéro TP-2015-027 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 345596 datée du 21 décembre 2016, au montant de 4 639,24 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*814.

ADOPTÉE

2017-01-37

Services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord – Appel d’offres TP-2015-028 – Paiement de facture

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-564 pour des services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord, suite à l’appel d’offres numéro TP-2015-028 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 345597 datée du 21 décembre 2016, au montant de 5 058,90 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*811.

ADOPTÉE

2017-01-38

Réfection des barrages de la Rivière du Nord - Appel d'offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 03 et réception provisoire des travaux

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-08-510 pour la réfection des barrages de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offre TP-2016-010 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 03, préparé par la société « Les Consultants SM Inc. » en date du 10 janvier 2017, faisant état d'une dépense au montant de 136 387,76 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la réception provisoire des travaux puis libère la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 15 243,70 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Gelco Construction Inc. » de la somme de 137 992,69 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2768.

ADOPTÉE

2017-01-39

Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 04

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offres TP-2016-026 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 04, préparé par la société « Les Consultants S.M. Inc. » pour les travaux exécutés en date du 19 décembre 2016, faisant état d'une dépense au montant de 88 068,47 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers Inc. » de la somme de 79 261,62 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement

détaillé au décompte progressif 04 pour les travaux exécutés en date du 19 décembre 2016 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2596.

ADOPTÉE

2017-01-40

Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres TP-2015-029 – Paiement de facture

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-01-041 pour le transport et la valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées, suite à l'appel d'offres numéro TP- 2015- 029 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Environnement Viridis inc. » de la facture numéro 3382 datée du 30 novembre 2016, au montant de 8 728,90 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*1805.

ADOPTÉE

2017-01-41

Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 42

ATTENDU

le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et la Ville, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada Québec ;

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les honoraires professionnels, pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse pour les eaux usées, par les résolutions numéros 2010-06-415, 2012-06-401, 2013-05-284, 2015-01-031, 2015-03-131, 2015-08-452 ainsi que pour la relocalisation des conduites et du futur bassin de rétention au poste de la Rivière-du-nord par la résolution numéro 2016-06-388 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Consortium Genivar / Dessau / SM (V125243) » d'une somme de 24 345,96 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte numéro 42 daté du 16 décembre 2016 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2010-EE-175, selon les bons de commande numéros DG*508 et TP*2397.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-01-42

Autorisation de passage pour la Course à relais 2017 Rosemère/Mont-Tremblant

ATTENDU

la tenue de la 4^e édition de la course à relais Rosemère/Mont-Tremblant, le samedi 13 mai 2017, ayant pour but une campagne majeure de financement de la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur ;

ATTENDU QUE

lors de cet événement, les participants emprunteront les rues de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le passage sur le territoire de la Ville, selon l'itinéraire présenté, des participants et des spectateurs de la « Course à relais 2017 Rosemère/Mont-Tremblant », le samedi 13 mai 2017, à la condition que l'organisme :

- respecte les normes du Ministère des Transports ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants.

ADOPTÉE

2017-01-43

Autorisation d'utilisation de la voie publique au bénéfice du « Relais pour la vie »

ATTENDU

la demande de la « Société canadienne du cancer » en vue de tenir un barrage routier sur le territoire de la Ville le samedi 6 mai 2017, de 9 h à 15 h, afin de récolter des dons volontaires dans le cadre d'une activité-bénéfice au profit du *Relais pour la vie de Sainte-Agathe-des-Monts 2017* ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la « Société canadienne du cancer » à utiliser la voie publique pour la tenue d'un barrage routier sur son territoire qui se tiendra aux feux de circulation situés aux intersections de la route 117 (rue Principale) et des rues Laverdure et Léonard, le samedi 6 mai 2017, entre 9 h et 15 h, à la condition que l'organisme respecte les normes du ministère des Transports et obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2017-01-44

Évènement Le Nordet -FQSC – Fermeture de rues et détours

ATTENDU QUE

le Nordet, épreuve sur route, aura lieu le 20 mai 2017 sur le chemin Nordet, situé à Saint-Donat ;

ATTENDU QUE

cet évènement est sanctionné par la Fédération québécoise des Sports cyclistes (FQSC), organisé par Guy Lépine, mandaté par ladite Fédération ;

ATTENDU QUE

cet évènement est organisé en partenariat avec le Vélo Club des Sommets de Ste-Agathe, le Service des loisirs et des sports de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Ville de Saint-Donat ainsi que la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE

cet évènement se fait en collaboration avec l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) ainsi que les municipalités de Val-des-Lacs, Saint-Donat et Lac-Supérieur ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise, pour la tenue de l'évènement le Nordet :

- l'installation d'enseignes de détour dans les secteurs indiqués en annexe ;
- la fermeture des rues, entre 6h00 et 18h00, selon le parcours présenté pour l'épreuve sur la route ;

QUE l'organisation du Grand Prix Cycliste Ste-Agathe/Le Nordet :

- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale de un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'évènement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises.

ADOPTÉE

2017-01-45

Bonheurs d'hiver 2017– Convention de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts a manifesté son intérêt d'être partenaire des activités « Bonheurs d'hiver » à la Place Lagny pour l'hiver 2017 en participant à son financement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur général à signer la convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'évènement « Bonheurs d'Hiver » en vertu de laquelle cette dernière s'engage à verser une somme de 15 000 \$.

ADOPTÉE

2017-01-46

Subventions au Comité du Patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QU'

un montant a été réservé au budget 2016 et au budget 2017 pour supporter le « Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts » dans ses activités de fonctionnement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ au « Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts » pour l'année 2016 et une subvention de 1 000 \$ pour l'année 2017 pour le financement de leur fonctionnement ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire 1- 02-7-0-2-52-97.

ADOPTÉE

2017-01-47

Addenda à l'entente relative à l'utilisation de l'immeuble situé au 21, Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville loue de la société « Gestion Cathod inc. » l'immeuble situé au 21, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts, en vertu de la résolution numéro 2015-02-091 ;

ATTENDU QUE

la Ville souhaite utiliser l'immeuble à des fins supplémentaires pour la période temporaire du 26 décembre 2016 au 10 mars 2017, notamment pour entreposer les véhicules et équipements requis à l'entretien hivernal de la patinoire de la Place Lagny ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine la modification à l'entente conclue avec « Gestion Cathod inc.» relative à l'occupation, l'utilisation et des aménagements paysagers légers sur un terrain privé, signée le 24 février 2015 afin de permettre l'utilisation par la Ville du bâtiment sis au 21, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts aux fins d'entreposage, pour un loyer total de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que substantiellement présenté ;

QUE le conseil autorise le maire et la greffière, ou en cas d'absence, le greffier-adjoint, à signer un addenda à cette entente ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro CC-439.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-01-48

Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de décembre 2016

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-01-49

Émission de constats

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE

le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	Matricules	Descriptions infraction
116, impasse du Lac-Venette	4698-86-6494	Certificat de localisation non remis
118, impasse du Lac-Venette	4698-86-3964	Certificat de localisation non remis
119, impasse du Lac-Venette	4698-96-1208	Certificat de localisation non remis
120, impasse du Lac-Venette	4698-86-4926	Certificat de localisation non remis
121, impasse du Lac-Venette	4698-86-8000	Certificat de localisation non remis

ADOPTÉE

2017-01-50

Dans la zone Ha-212 : Dérogation mineure 2016-0172 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest, désigné comme étant le lot 13A-55 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Aménagement extérieur et stationnement

ATTENDU QU'

un avis public a été donné le 28 décembre 2016, à l'égard de la demande de dérogation mineure numéro 2016-0172, mentionnant que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ;

ATTENDU QUE

le conseil souhaite approfondir son analyse avant de statuer sur cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil reporte sa prise de décision à la séance ordinaire du conseil du 21 février 2017 et entendra à ce moment tout intéressé relativement à cette demande.

ADOPTÉE

2017-01-51

Dans la zone Ru-806 : Dérogation mineure 2016-0190 à l'égard de l'immeuble situé au chemin des Bois-Francis, désigné comme étant des parties des lots 2 et 3 du rang 4 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Lotissement d'une rue projetée

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de zonage 2009-U54, article 16.3.6 :

- ✚ une rue en "cul-de-sac" d'une longueur de 201,21 mètres au lieu d'un maximum de 120 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement 61882, portant la minute 5150, de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 19 octobre 2016.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0190.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2016-0190 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-01-52

Dans la zone Va-949 : Dérogation mineure 2016-0185 à l'égard de l'immeuble situé au chemin de Sainte-Lucie, désigné comme étant la partie de lot 8A du rang 6 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Conversion du bâtiment existant en bâtiment principal

1. Nature et effets : La présente demande aura pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.1.1 :

- ✚ une superficie au sol du bâtiment accessoire existant à être transformé en bâtiment principal de 52,18 mètres carrés plutôt qu'un minimum de 67 mètres carrés ;
- ✚ une largeur du bâtiment accessoire existant à être transformé en bâtiment principal de 5,74 mètres plutôt qu'un minimum de 7 mètres.

Article 9.1.6 :

- ✚ une façade principale du bâtiment accessoire existant à être transformé en bâtiment principal ne faisant pas face à la rue.

Article 10.1.1 :

- ✚ l'implantation du bâtiment accessoire existant à être transformé en bâtiment principal à une distance de 2,10 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation X-58700, portant la minute 3975, de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 6 février 2013.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0185.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2016-0185 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-01-53

Dans la zone Ha-272 : Dérogation mineure 2016-0186 à l'égard de l'immeuble situé sur l'impasse d'Auvergne, désigné comme étant les lots existants 16B-17 et 16B-26 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Entrées charretières projetées

1. Nature et effets : La présente demande aura pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53, article 12.1.7 :

- ✚ l'aménagement de deux aires de stationnement projetées commençant leur pente à 0 mètre de la ligne de l'emprise de rue au lieu 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan montrant des entrées charretières projetées Z-61926, portant la minute 15 473, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 13 octobre 2016.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0186.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2016-0186 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-01-54

Dans la zone Hb-266 : Dérogation mineure 2016-0189 à l'égard de l'immeuble situé au 90, rue Thibodeau, désigné comme étant le lot 11C-66 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Régularisation de l'implantation du bâtiment principal et du bâtiment accessoire

1. Nature et effets : La présente demande aura pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.4 :

- ✚ l'implantation de la remise existante à une distance de 0,50 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.

Article 10.1.1 :

- ✚ l'implantation du bâtiment principal existant à une distance 3,46 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 4 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, portant la minute 19626, de l'arpenteur-géomètre Jean Godon en date du 16 mai 2011.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0189.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2016-0189 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-01-55

Dans la zone Cm-119 : Dérogation mineure 2016-0193 à l'égard de l'immeuble situé au 3, rue Brissette, désigné comme étant la partie de lot 10 et le lot 10-279 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – « Distribution Sylvain Legault inc. » - Mise aux normes du stationnement d'un bâtiment existant suite à un changement d'usage

1. Nature et effets : La présente demande aura pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.1.4 :

- ✚ l'aménagement d'une cour avant existante d'un emplacement inclus à l'intérieur d'une bande de 60 mètres de l'emprise du Parc linéaire le P'tit Train du Nord comprenant 17% d'aménagement paysagers au lieu d'un minimum de 20%.

L'aménagement d'une aire de stationnement existante :

Article 12.1.7 :

- ✚ implantée de manière à ce que les manœuvres, pour trois cases de stationnement, soient effectuées sur la voie publique au lieu que toutes les manœuvres soient effectuées en dehors de la voie publique.

Article 12.1.8 :

- ✚ ayant un accès d'une dimension de 35,08 mètres plutôt qu'un maximum de 15 mètres.

Article 12.1.9 :

- ✚ sans bordure de béton pour les cours arrière et latérale alors que la réglementation le prévoit pour une aire de stationnement de plus de 10 cases ;
- ✚ dépourvue d'un système de drainage des eaux de surface alors qu'un tel système est requis
- ✚ de plus de 10 cases de stationnement ne délimitant pas les cases par une ligne peinte au sol pour les espaces situés en cour arrière.

Article 12.2.5 :

- ✚ l'aménagement d'un espace de chargement de véhicule projeté n'étant pas pourvu d'un tablier de manœuvre hors rue.

Le tout tel que montré au plan d'implantation Z-62124, portant la minute 5215, de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 15 décembre 2016.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0193.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2016-0193 telle que formulée aux conditions suivantes :

- ✓ l'identification des cases en cour avant par un lignage au sol ;
- ✓ l'identification des cases pour handicapés par un affichage conçu à cet effet ;
- ✓ le retrait du poteau d'enseigne existant ;
- ✓ le drainage du stationnement asphalté en cour latérale vers l'arrière du terrain ou le dépôt d'une proposition de drainage par ingénieur.

ADOPTÉE

2017-01-56

661 rue Principale - Affichage – « Ultramar » et « Bonisoir » - PIIA Route 117 - Secteur Centre-Ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 – Travaux Route 117 qui consistent à l'installation d'un nouveau module d'enseignes et à la modification de l'affichage sur la marquise existante pour permettre l'affichage du distributeur d'essence « Ultramar » et du dépanneur « Bonisoir », en autant que les exigences suivantes soient acceptées :

- ✓ le retrait du poteau existant affichant les commerces "Le p'tit Char du Nord » et « Bonisoir » ;
- ✓ le retrait des voitures sur l'aire gazonnée pour le commerce de vente de voitures ;
- ✓ la plantation d'arbustes sur l'aire gazonnée longeant la bordure de béton du stationnement en cour avant gauche ;
- ✓ la réalisation d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage avec relief pour le logo de l'aigle et les inscriptions "Ultramar", "Ord.", "Lave-Auto" et "Bonisoir" sur le module d'enseignes et la marquise ;
- ✓ le remplacement des auvents rouges sur le bâtiment par des auvents identiques, mais de couleur bleu "Ultramar" ;
- ✓ le retrait du panneau sandwich ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ servant à assurer la conformité des travaux.

Le tout tel que montré aux plans et devis d'affichage préparés par « Enseignes Pattison », portant le numéro de dossier CC1-18259B26396 en date du 8 décembre 2016.

Cette demande est déposée par « Gilles Royer inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 8-162, 85-1 et 7B-6 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-57

621, rue Principale - Remplacement des enseignes attachée et détaché existantes – « Mike's » - PIIA Route 117

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 - Route 117 qui consiste au remplacement des enseignes attachée et détachée existantes pour l'établissement de restauration « Mike's », en autant que les exigences suivantes soient acceptées :

- ✓ harmoniser la couleur du fond des enseignes attachée et détachée proposées par l'utilisation d'un blanc opaque ;
- ✓ l'ajout d'un relief d'un minimum de 5,08 centimètres (2 pouces) pour le lettrage du nom « Mike's » à l'enseigne sur poteau ;
- ✓ l'aménagement d'un bac à fleurs permanent à la base du poteau d'enseigne ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1000\$ afin de garantir la conformité des enseignes et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « International Neon », représentant dûment mandaté par Laurent Barbe, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 8-156 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-58

550, rue Principale - Enseignes attachée et détachée - Restaurant « Le Fumet » - PIIA Route 117

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 - Route 117 qui consiste à l'installation d'enseignes d'identification attachée et détachée en cour avant de l'emplacement pour le futur établissement de restauration « Le Fumet », en autant que les exigences suivantes soient acceptées :

- ✓ l'harmonisation du fond de l'enseigne détachée avec les matériaux et couleurs du bâtiment principal ;
- ✓ le retrait de la lumière rouge décorative ;
- ✓ le retrait ou réduction conforme des éléments d'affichage complémentaires autre que le lettrage d'identification ;
- ✓ le remplacement de l'éclairage proposé par un éclairage par réflexion avec cols-de-cygne ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager à la base de l'enseigne ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1000\$ afin de garantir la conformité des enseignes et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Gestion Philippe Charbonneau inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 5 991 957 et 5 991 958, une partie existante du lot 5 579 462 et du lot existant 5 579 474 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-01-59

40, Boulevard Norbert-Morin - Remplacer enseigne sur module existant – « La Belle Province » - PIIA Route 117

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 - Route 117 qui consiste au remplacement de l'enseigne existante de l'établissement de restauration « La Belle Province » suivant la réalisation des travaux de réfection du module d'enseignes existant pour le centre commercial, en autant que l'exigence suivante soit acceptée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 500 \$ afin de garantir le remplacement et la conformité de l'enseigne.

Cette demande est déposée par « La Belle Province », représentant dûment mandaté par « Canadian Tire Real Estate Limited », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 179 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-60

28-30, rue Saint-André - Modification des couleurs d'éléments d'un bâtiment existant - PIIA Travaux au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 - Travaux au centre-ville qui consiste à l'application d'une couche de teinture aux galeries et cadrages des ouvertures ainsi qu'une couche de peinture au crépi de fondation.

Cette demande est déposée par Sylvio Larivière, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie de lot existante 11A du rang 4 du Canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-61

12, rue Saint-Donat - Agrandissement et rénovation - Bibliothèque municipale Gaston-Miron - PIIA Travaux au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 - Travaux au centre-ville qui consiste à l'agrandissement de l'immeuble patrimonial existant abritant la bibliothèque municipale Gaston-Miron par l'ajout d'un étage et d'une section supplémentaire à l'élévation donnant sur les rues Saint-Donat et Saint-Antoine.

Le tout tel que montré aux plans et esquisses préparés par l'« Atelier Idea » en date du 13 décembre 2016.

Cette demande est déposée par la « Ville de Sainte-Agathe-des-Monts », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-92, une partie des lots 12A-90 et 12A-91 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-62

141 et 145, rue Thibodeau - Projet intégré d'habitation – PIIA 013 - Construction et aménagement dans certaines zones

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 - Construction et aménagement dans certaines zones qui consistent en la construction de 2 bâtiments de 12 logements situés dans un projet intégré de 60 logements, en autant que l'exigence suivante soit acceptée :

- ✓ prévoir des emplacements pour les conteneurs de matières résiduelles organiques au plan d'implantation de l'arpenteur conformément aux exigences de la Ville et de la Régie des Trois Lacs.

Le tout tel que montré aux :

- ✚ plans projets d'implantation W-62123-2 préparés par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant minute 15528 en date du 19 décembre 2016 ;
- ✚ plans d'architecture "Phase 3 et phase 4 - 12 logements" signés scellés de l'architecte Stéphanie St-Marseille en date du 9 décembre 2016 ;
- ✚ élévations de couleur préparées par l'architecte Stéphanie St-Marseille en date du 9 décembre 2016 ;
- ✚ plan des aménagements paysagers de l'architecte paysagiste Karine Courchesne projet 2015_105_COM en date du 16 novembre 2016.

Cette demande est déposée par « Gestion Immobilière Pelletier & Lamont », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-224 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-63

40, rue Chapleau - Projet intégré d'habitation – PIIA 013 - Construction et aménagement dans certaines zones

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones qui consistent en la construction du deuxième bâtiment de 18 logements situés dans un projet intégré de 60 logements, en autant que les exigences suivantes soient acceptées :

- ✓ la reconduction des exigences émises pour le premier bâtiment de 18 logements aux résolutions 2016-07-469 et 2016-02-100 ;
- ✓ le retrait des exigences suivantes applicables aux deux bâtiments de 18 logements ;
- ✓ la disposition de pilastres en maçonnerie pour toutes les bases de galerie de la section centrale ;
- ✓ l'installation de portes de style jardin pour les entrées donnant sur les rues à la place des portes-patio prévues ;
- ✓ l'application de la couleur taupe seulement pour tout le revêtement en " Maibec "j montré au plan préparé par Stéphanie St-Marseille, architecte, en date du 14 juin 2015.

Le tout tel que montré aux élévations de couleurs préparées par l'architecte Stéphanie St-Marseille en date du 14 juin 2016 et aux plans projets d'implantation W-62123-2, préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant minute 15528 date du 19 décembre 2016.

Cette demande est déposée par « Gestion Immobilière Pelletier & Lamont », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-224 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-64

Chemin des Bois-Francs - Nouvelle section de chemin - PIIA Projet de lotissement majeur

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 - Implantation en montagne qui consiste au lotissement de deux lots, en autant que les exigences suivantes soient acceptées :

- ✓ qu'un acte de vente soit signé chez le notaire afin que la totalité du cadastre de rue projetée appartienne à un seul propriétaire ;
- ✓ la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation des travaux de rue.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement 61882, portant la minute 5150, de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 19 octobre 2016.

Cette demande est déposée par Denis Ménard et Mario Ménard , propriétaires de l'immeuble sis sur les parties de lots 2 et 3 du rang 4 du canton de Beresford, circonscription foncière de Terrebonne au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-01-65

Chemin de la montagne – Lotissement - PIIA 002 - Implantation en montagne

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 - Implantation en montagne qui consiste au lotissement de deux lots.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute 4981 en date du 22 février 2016.

Cette demande est déposée par Michel Chalifoux, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 4-182 et 4-183 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-01-66

Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 JANVIER 2017

- 2017-01-7 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-01-8 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016 et du 10 janvier 2017
- 2017-01-9 Approbation des procès-verbaux du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2016
- 2017-01-10 Tenue à la Place Lagny de la « Marche à prédiction » -20e édition des Jeux FADOQ des Laurentides
- 2017-01-11 Budget 2017 – Office municipal d’habitation de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-01-12 Embauche de personnes salariées temporaires pour les besoins de la bibliothèque Gaston-Miron
- 2017-01-13 Entente concernant la location d’un emplacement pour l’installation de deux antennes cellulaires - Projet Bell E1550
- 2017-01-14 Procédure d’acquisition des voies ouvertes à la circulation dans le rang 3, canton Beresford - Mandat de services professionnels
- 2017-01-15 Acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale -Demande de Mariette Morin Gonthier
- 2017-01-16 Renouvellement de l’adhésion au « Réseau FADOQ - Région des Laurentides »
- 2017-01-17 Renouvellement de l’adhésion à l’Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 2017-01-18 Subvention aux fins du programme « Option des Amériques » de la Polyvalente des Monts
- 2017-01-19 Renouvellement des assurances générales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec
- 2017-01-20 Octroi de mandat à Dunton Rainville pour représenter la Ville dans deux litiges
- 2017-01-21 Services de communication – Déploiement et lancement de l’image de marque de la Ville - Centre de services partagés du Québec
- 2017-01-22 Plan d’action 2017 –Présentation du positionnement stratégique et de la nouvelle identité de marque
- 2017-01-23 Plan d’action 2017 – Services-conseils sur les enjeux stratégiques et les activités de communication
- 2017-01-24 Plan d’action 2017 – Lancement de la nouvelle identité de marque
- 2017-01-25 Comptes payés – Décembre 2016
- 2017-01-26 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2017-01-27 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-01-28 Rapport d’activité du trésorier d’élection pour l’année 2016
- 2017-01-29 Règlement numéro 2017-EM-241 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$
- Avis de motion Avis de motion – Règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432
- 2017-01-30 Adoption du projet de règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432
- 2017-01-31 Embauche pour occuper un poste de la fonction de brigadier scolaire
- 2017-01-32 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications
- 2017-01-33 Démission de la secrétaire temporaire de la Direction de l’urbanisme
- 2017-01-34 Prolongement du réseau d’aqueduc sur le chemin de la Rivière -obtention de certificats d’autorisation
- 2017-01-35 Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Byette – Appel d’offres TP-2015-026 – Paiement de facture
- 2017-01-36 Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré – Appel d’offres TP-2015-027 – Paiement de facture
- 2017-01-37 Services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord – Appel d’offres TP-2015-028 – Paiement de facture
- 2017-01-38 Réfection des barrages de la Rivière du Nord - Appel d’offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 03 et réception provisoire des travaux

- 2017-01-39 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 04
- 2017-01-40 Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres TP-2015-029 – Paiement de facture
- 2017-01-41 Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 42
- 2017-01-42 Autorisation de passage pour la Course à relais 2017 Rosemère/Mont-Tremblant
- 2017-01-43 Autorisation d'utilisation de la voie publique au bénéfice du « Relais pour la vie »
- 2017-01-44 Événement Le Nordet -FQSC – Fermeture de rues et détours
- 2017-01-45 Bonheurs d'hiver 2017– Convention de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-01-46 Subventions au Comité du Patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-01-47 Addenda à l'entente relative à l'utilisation de l'immeuble situé au 21, Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-01-48 Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de décembre 2016
- 2017-01-49 Émission de constats
- 2017-01-50 Dans la zone Ha-212 : Dérogation mineure 2016-0172 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest, désigné comme étant le lot 13A-55 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Aménagement extérieur et stationnement
- 2017-01-51 Dans la zone Ru-806 : Dérogation mineure 2016-0190 à l'égard de l'immeuble situé au chemin des Bois-Francs, désigné comme étant des parties des lots 2 et 3 du rang 4 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Lotissement d'une rue projetée
- 2017-01-52 Dans la zone Va-949 : Dérogation mineure 2016-0185 à l'égard de l'immeuble situé au chemin de Sainte-Lucie, désigné comme étant la partie de lot 8A du rang 6 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Conversion du bâtiment existant en bâtiment principal
- 2017-01-53 Dans la zone Ha-272 : Dérogation mineure 2016-0186 à l'égard de l'immeuble situé sur l'impasse d'Auvergne, désigné comme étant les lots existants 16B-17 et 16B-26 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Entrées charretières projetées
- 2017-01-54 Dans la zone Hb-266 : Dérogation mineure 2016-0189 à l'égard de l'immeuble situé au 90, rue Thibodeau, désigné comme étant le lot 11C-66 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Régularisation de l'implantation du bâtiment principal et du bâtiment accessoire
- 2017-01-55 Dans la zone Cm-119 : Dérogation mineure 2016-0193 à l'égard de l'immeuble situé au 3, rue Brissette, désigné comme étant la partie de lot 10 et le lot 10-279 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – « Distribution Sylvain Legault inc. » - Mise aux normes du stationnement d'un bâtiment existant suite à un changement d'usage
- 2017-01-56 661 rue Principale - Affichage – « Ultramar » et « Bonisoir » - PIIA Route 117 - Secteur Centre-Ville
- 2017-01-57 621, rue Principale - Remplacement des enseignes attachée et détaché existantes – « Mike's » - PIIA Route 117
- 2017-01-58 550, rue Principale - Enseignes attachée et détachée - Restaurant « Le Fumet » - PIIA Route 117
- 2017-01-59 40, Boulevard Norbert-Morin - Remplacer enseigne sur module existant – « La Belle Province » - PIIA Route 117
- 2017-01-60 28-30, rue Saint-André - Modification des couleurs d'éléments d'un bâtiment existant - PIIA Travaux au centre-ville
- 2017-01-61 12, rue Saint-Donat - Agrandissement et rénovation - Bibliothèque municipale Gaston-Miron - PIIA Travaux au centre-ville
- 2017-01-62 141 et 145, rue Thibodeau - Projet intégré d'habitation – PIIA 013 - Construction et aménagement dans certaines zones
- 2017-01-63 40, rue Chapleau - Projet intégré d'habitation – PIIA 013 - Construction et aménagement dans certaines zones
- 2017-01-64 Chemin des Bois-Francs - Nouvelle section de chemin - PIIA Projet de lotissement majeur
- 2017-01-65 Chemin de la montagne – Lotissement - PIIA 002 - Implantation en montagne
- 2017-01-66 Levée de la séance